

Annexe 1 : Documentation et compléments concernant les questions munies d'un astérisque

Places de stationnement à proximité des entrées (*)

Des places de stationnement proches des entrées (couvertes dans deux des trois sites de l'entreprise) sont à disposition des employés. En outre, un atelier vélo totalement équipé est à disposition de ceux-ci. Un mécanicien sur vélo est également disponible pour toute les questions techniques ainsi que pour orienter les employés dans leurs réparations.

Action casque vélo (promotion, port correct, etc.) (*)

Le port du casque est obligatoire à vélocité. L'entreprise possède elle-même une gamme de casques de qualité supérieure qu'elle met à disposition des employés durant leur temps de travail. Plusieurs fois l'an, vélocité propose à ses employés des prix attractifs pour l'achat d'un casque personnel.

Contrôle technique des vélos (*)

Un mécanicien sur vélo professionnel, mandaté par vélocité, est très régulièrement présent sur les trois sites de travail de l'entreprise, à disposition des employés pour le contrôle des vélos. En cas de panne, des pièces d'usure (chambres à air, etc.) sont à disposition sur les trois sites de travail. Si la réparation s'avère plus problématique ou nécessite l'acquisition de pièces particulières, les employés, sous conseil du mécanicien, ont la possibilité de commander des pièces de qualité à bon marché auprès du responsable matériel de vélocité. Pour ce point, veuillez consulter l'**annexe 4**, qui comprend un exemple de marche à suivre pour commander des pièces au responsable matériel.

Journées d'action, sortie d'entreprise à vélo (*)

Deux fois par an, une sortie d'entreprise à vélo est organisée par la direction. Ces sorties permettent, dans une atmosphère bon enfant, d'échanger sur les pratiques et itinéraires de chacuns, tout en cultivant l'image cyclophile prônée par l'entreprise.

Actions de transfert modal (p. ex. bike to work) (*)

Puisque 100% des employés de vélocité se déplacent depuis leur lieu de domicile par des modes doux pour se rendre au travail, il semblerait contre-indiqué de pousser ceux-ci vers un transfert modal.

Les places de stationnement pour les véhicules sont payantes (*)

vélocité n'offre aucune place de stationnement pour véhicules individuels motorisés à ses employés. Les places de parc publiques dans les environs directs des différents sites de l'entreprise sont payantes.

L'entreprise s'engage en faveur des cyclistes dans sa commune (*)

vélocité est régulièrement consultée par les différents services de la ville de Lausanne - par l'intermédiaire de son délégué vélo notamment - concernant des thématiques liées à la pratique quotidienne du vélo. Recensement d'ornières ou autres « points noirs » pour la circulation cycliste, vélocité fait profiter les acteurs publics de ses connaissances uniques des itinéraires cyclables lausannois, permettant aux autorités d'améliorer les conditions de circulation pour tous les cyclistes de la commune. En outre, tous les membres de la direction sont actifs dans des associations régionales qui font la promotion du vélo (PRO VELO, Arnon bike).

La promotion/l'utilisation du vélo est ancrée dans les documents stratégiques de l'entreprise (*)

L'activité principale réalisée par vélocité, la livraison rapide en milieu urbain, nécessite l'utilisation de moyens de transport qui offrent une flexibilité maximale, tout en permettant l'affranchissement de la congestion de la circulation en ville. Le vélo, correspondant aux critères pré-cités, est indispensable au bon fonctionnement des services proposés à nos clients. Plus qu'un moyen d'action, le vélo est l'essence même de notre activité.

vélocité prend en considération des données liées à la pratique du vélo dans le choix des employés postulant à un poste au sein de l'entreprise. Le formulaire de candidature, en **annexe 3**, l'atteste puisqu'il est demandé aux postulants d'indiquer s'ils possèdent un vélo et s'ils en sont des utilisateurs fréquents. Dans le cas d'employés habitant un lieu éloigné du site de travail, la complémentarité modale train-vélo est préconisée et encouragée.

Une personne ou un service est responsable des questions relatives au vélo, etc. (*)

Hormis la présence d'un mécanicien vélo, l'entreprise comporte un nombre suffisant de cyclistes de tous horizons, aux expériences plurielles. Le transfert de connaissances relatives au vélo s'effectue naturellement, tant dans le temps de travail que dans les moments informels et de détente, en fin de journée ou lors des repas collectifs. De plus, les membres de la direction font continuellement passer un message préventif aux employés qui se déplacent à vélo (messages concernant le port du casque, discussion autour de l'écoute de musique à vélo, rappels concernant la circulation routière, etc.), afin de garantir une image responsable non seulement de l'entreprise mais également des cyclistes en général.

Document ajouté : la charte du coursier

En tant qu'acteur visible et connu du vélo dans nos différentes régions d'activité, vélocité participe à donner une image dynamique du vélo en milieu urbain. Cependant, dans l'intention de promouvoir une utilisation du vélo respectueuse des autres utilisateurs et ainsi permettre de faire avancer les intérêts de la petite reine, vélocité a mis en place une charte du coursier (voir l'**annexe 2**). Cette charte engage les coursiers

qui la signent à respecter un code de conduite exemplaire vis-à-vis des autres utilisateurs des voies publiques.